



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Remplace la date : 24 Avr 2023

Date de révision : 24 Avr 2023

Version : 1.0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE L'ENTREPRISE/DE L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom de l'étiquette du produit Citrus Break
Autres moyens d'identification
UPC Code(s) Sans objet
Code du produit 2620-0307, 2621-0308
Synonymes Esteam Citrus Break

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Prespray de tapis en poudre.
Utilisations déconseillées Suivez les instructions de l'étiquette. Non recommandé pour toute utilisation, sauf l'utilisation prévue.

Coordonnées du fournisseur

Adresse du fournisseur Systèmes de nettoyage Esteam 1-3680, promenade Odyssey Mississauga (Ont.) L5M 0Y9 Canada	Adresse du fabricant AramSCO Inc. 4282 Sud 590 Ouest Salt Lake City, UT 84123 États-Unis
--	---

Numéro de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone de l'entreprise	1-800-767-6933
Numéro de téléphone d'urgence de l'entreprise	États-Unis : 1-800-535-5053 (INFOTRAC – 24 heures sur 24, 7 jours sur 7) International : 1-352-323-3500 (INFOTRAC – 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)
Téléphone d'urgence	Antipoison 1-800-222-1222 (24 heures)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux par la norme 2012 OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200)

Corrosion de la peau	Catégorie 1B
Lésions oculaires graves/ irritation des yeux	Catégorie 1

Éléments de l'étiquette du SGH, y compris les mises en garde

Vue d'ensemble des situations d'

Danger

Mentions de danger

Provoque de graves brûlures de la peau
Provoque de graves dommages aux yeux

**Apparence** Poudre granulaire d'orange**État physique** Solide**Odeur** Agrumes**Mises en garde - Prévention**

Ne respirez pas de poussières ou de brumes.

Lavez-vous soigneusement les mains après la manipulation.

Portez des gants de protection/ des vêtements de protection / une protection oculaire / une protection faciale.

Conseils de mise en garde - Réponse

SI DANS LES YEUX: Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire.

Continuer le rinçage. Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin

SI AVALÉ: Rincer la bouche. Ne pas induire de vomissements. Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin

SI SUR LA PEAU (ou les cheveux): Enlevez immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincez la peau à l'eau/douche.

SI INHALÉ: Retirer la personne à l'air frais et garder à l'aise pour la respiration.

Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Mises en garde - Élimination

Jeter le contenu ou le contenant à une usine d'élimination des déchets approuvée

Dangers non classés ailleurs (HNOC)**Autres renseignements**

Dangers généraux

Tenir hors de la portée des enfants

Veuillez consulter la section 11. Renseignements toxicologiques pour plus d'information

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	CAS-Non	Poids %	Secret commercial
Carbonate de sodium	497-19-8	45-65	*
Tripolyphosphate de sodium	7758-29-4	5-15	*
Sodium Metasilicate	6834-92-0	5-15	*
Éther monométhyle de dipropylène glycol	34590-94-8	1-5	*

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été retenu comme secret commercial

4. MESURES DE PREMIERS SOINS**Mesures de premiers soins pour différentes voies d'exposition****Conseils généraux**

Si les symptômes persistent, appelez un médecin. Ne respirez pas de poussière/ fumée / gaz / brume / vapeurs / pulvérisation. Ne pas entrer dans les yeux, sur la peau, ou sur les vêtements.

Contact visuel

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirez toutes les lentilles cornéennes et continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Gardez les yeux grands ouverts pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, appelez un médecin.

Contact avec la peau

Consultez un médecin si nécessaire. Lavez immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau tout en enlevant tous les vêtements et chaussures contaminés.

Toxique - Inhalation

Passez à l'air frais. Consultez un médecin. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, administrer la respiration artificielle. Évitez tout contact direct avec la peau. Utilisez la barrière pour donner la réanimation bouche-à-bouche.

Ingestion Rincer la bouche. Buvez beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, appelez un médecin. Ne pas induire de vomissements.

Protection des secouristes Utilisez de l'équipement de protection individuelle.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et retardés

Principaux symptômes Aucune information disponible.

Indication d'une attention médicale immédiate et d'un traitement spécial nécessaires, si nécessaire

Notes à l'intention du médecin Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agent extincteur approprié

Utiliser des mesures d'extinction adaptées aux circonstances locales et à l'environnement. Non combustible.

Support d'extinction inapproprié ATTENTION : L'utilisation de la pulvérisation d'eau dans la lutte contre le feu peut être inefficace.

Dangers spécifiques découlant du produit chimique

Ne brûle pas.

Produits de combustion dangereux Aucune information disponible.

Données sur les explosions

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucune.

Sensibilité à la décharge statique Aucune.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome pression-demande, MSHA / NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.

6. MESURES DE REJET ACCIDENTEL

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Assurer une ventilation adéquate.

Conseils aux intervenants d'urgence Pour la protection personnelle, voir la section 8.

Précautions environnementales

Précautions environnementales Voir la section 12 pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'écologie. Ne jetez pas dans les eaux de surface ou le réseau d'égouts sanitaires. Prévenir d'autres fuites ou déversements s'il est sécuritaire de le faire. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Prévenir d'autres fuites ou déversements s'il est sécuritaire de le faire.

Méthodes de nettoyage Utilisez de l'équipement de protection individuelle. Couvrir le déversement de poudre avec une bâche de plastique ou une bâche pour minimiser l'étalement et garder la poudre sèche. Prendre mécaniquement, en plaçant dans des conteneurs appropriés pour l'élimination. Évitez la formation de poussières. Nettoyez soigneusement la surface contaminée.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Conseils sur la manipulation sécuritaire Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Portez de l'équipement de protection individuelle. Enlevez et lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne respirez pas de vapeurs ou ne vaporisez pas de brouillard. Ne mangez pas, ne buvez pas ou ne fumez pas lorsque vous utilisez ce produit. Unvide de contact cutané répété ou prolongé.

Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris toute incompatibilité

Mesures techniques/Conditions de stockage Gardez le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir hors de la portée des enfants.

Matériau d'emballage Gardez le produit dans l'emballage le produit est initialement vendu dans.

Produits incompatibles Aucune n'est connue d'après les renseignements fournis.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Paramètres de contrôle

Lignes directrices sur l'exposition Ce produit ne contient pas de matières dangereuses avec des limites d'exposition professionnelle établies par les organismes de réglementation spécifiques à la région.

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Aucune	-	-	-

NIOSH IDLH : Immédiatement dangereux pour la vie ou la santé

Autres lignes directrices sur l'exposition Limites annulées révoquées par la décision de la Cour d'appel dans l'affaire AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992).

Contrôles d'ingénierie appropriés

Mesures d'ingénierie Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage Lunettes de sécurité bien ajustées. Écrans faciaux.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécial n'est requis.

Protection respiratoire Si les limites d'exposition sont dépassées ou s'il y a irritation, une protection respiratoire approuvée par le NIOSH/MSHA devrait être portée. Des respirateurs à air alimentés par pression positive peuvent être nécessaires pour les concentrations élevées de contaminants dans l'air. La protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en vigueur.

Mesures d'hygiène Assurer le nettoyage régulier de l'équipement, de l'aire de travail et des vêtements. Ne mangez pas, ne buvez pas ou ne fumez pas lorsque vous utilisez ce produit. Enlevez et lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques

État physique	Solide	Odeur	Agrumes
Apparence	Poudre granulaire d'orange	Seuil d'odeur	Aucune information disponible
Couleur	Orange		

Biens immobiliers	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	12.0	Solution à 1%
Point de fusion	Aucune information disponible	
Point d'ébullition/plage d'ébullition	Aucune information disponible	
Point d'éclair	Aucune information disponible	
Taux d'évaporation	Aucune information disponible	

Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune information disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune information disponible
Pression de vapeur	Aucune information disponible
Densité de vapeur	Aucune information disponible
Gravité spécifique	Aucune information disponible
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune information disponible
Température d'auto-alignement	Aucune information disponible
Température de décomposition	Aucune information disponible
Viscosité cinématique	Aucune information disponible
Viscosité, dynamique	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible
Propriétés oxydantes	Aucune information disponible

Autres renseignements

Point d'adoucissement	Aucune information disponible
Poids moléculaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Aucune information disponible
VALEUR DE DENSITÉ	Aucune information disponible
VALEUR DE LA MASSE VOLUMIQUE APPARENTE	0,9335 kg/L

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité**Stabilité chimique**

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans le cadre d'un traitement normal

Polymérisation dangereuse

Aucun dans le cadre d'un traitement normal.

Conditions à éviter

Extrêmes de température et de lumière directe du soleil, Génération de poussière. Le contact avec les acides libérera du dioxyde de carbone.

Matériaux incompatibles

Acides. Agents oxydants (p. ex. peroxydes)

Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables**Informations sur le produit****Toxique - Inhalation**

Évitez de respirer des vapeurs ou des brumes. Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Contact visuel

Évitez tout contact avec les yeux. Irritant pour les yeux.

Contact avec la peau

Évitez tout contact avec la peau. Irritant pour la peau. Un contact prolongé peut causer des rougeurs et de l'irritation.

Ingestion

Ne goûtez pas et n'avalez pas. L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. L'ingestion peut causer des maux d'estomac. Peut causer de l'irritation.

Nom chimique	DT1 par voie orale50	DT50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Carbonate de sodium 497-19-8	= 4090 mg/kg (RAT)	2210 mg/kg (RAT)	= 2300 mg/m3 (rat) 2 h
Triphosphosphate de sodium 7758-29-4	3120 mg/kg (RAT)	> 4640 mg/kg (lapin)	-
Sodium Metasilicate 6834-92-0	1280 mg/kg (RAT)	> 5000 mg/kg (rat)	> 2060 mg/m3 (rat)
Éther monométhyle de dipropylène glycol 34590-94-8	> 5000 mg/kg (rat) 7 h	> 275 ppm (rat) 4 h	9510 mg/kg (lapin)

Information sur les effets toxicologiques**Symptômes**

Aucune information disponible.

Effets retardés et immédiats ainsi que effets chroniques d'une exposition à court et à long terme**Corrosion/irritation de la peau**

Peut causer une irritation très légère basée sur les informations pour les produits chimiques étroitement liés.

Domages/irritation des yeux

Peut causer de graves dommages aux yeux sur la base d'informations pour des matériaux étroitement liés.

Sensibilisation

Sensibilisant respiratoire.

Mutagenicité des cellules germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Le tableau ci-dessous indique si chaque organisme a inscrit un ingrédient comme cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP
Aucune	-	-	-

OSHA (Occupational Safety and Health Administration of the US Department of Labor)

X - Présent

CIRC : (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 3 - Non classable quant à la cancérogénicité chez l'homme

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible.

Toxicité pour le développement

Aucune information disponible.

STOT - exposition unique

Irritant pour le système respiratoire. Nocif en cas d'ingestion. Irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac.

STOT - exposition répétée

Aucune information disponible.

Toxicité chronique

Aucune information disponible.

Effets sur les organes cibles

Aucune information disponible.

Danger d'aspiration

Aucune information disponible.

Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit

Les valeurs suivantes sont calculées sur la base du chapitre 3.1 du document SGH

ATEmix (oral) > 5000 mg/kg

ATEmix (par voie cutanée) > 5000 mg/kg

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

0 % du mélange est constitué de composants dont les dangers pour le milieu aquatique sont inconnus

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques
Sodium Carbonate 497-19-8	-	-	265: 48 h Daphnia magna mg/L CE50
Triphosphosphate de sodium 7758-29-4	-	1650 : 48 h, Leuciscus idus mg/LC50	-

Sodium Metasilicate 6834-92-0	207 : 72 h, Desmodemus subspicatus mg/l CE50	210: 96 h, Danio rerio mg/IC50	1700: 48 h Daphnia magna mg/L CE50
Éther monométhyle de dipropylène glycol 34590-94-8	> 969 : 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata mg/l ErC50	> 1 000 : 96 h, Poecilia reticulata mg/IC50	1919 : 48 h, Daphnia magna mg/IC50

Persistence et dégradabilité

Aucune information disponible.

Bioaccumulation

Aucune information disponible.

Autres effets indésirables

Aucune information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Traitement des déchets****Méthodes d'élimination des déchets**

L'élimination doit être conforme aux lois et règlements locaux, régionaux, nationaux et internes applicables.

Emballages contaminés

Ne réutilisez pas les contenants vides.

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont répertoriées avec l'État de Californie en tant que déchets dangereux.

Nom chimique	Statut des déchets dangereux en Californie
Sodium Carbonate 497-19-8	Corrosif

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT**Dot**

Non réglementé

IMDG

Non réglementé

IATA

Non réglementé

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES**Inventaires internationaux**

TSCA	Conforme
DSL/NDSL	Conforme

Légende :

TSCA - Inventaire de l'article 8(b) de la Toxic Substances Control Act des États-Unis

LIS/LE - Liste intérieure des substances du Canada/Liste extérieure

Réglementation fédérale des États-Unis**LEP 313**

Article 313 du titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient pas de produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 de la partie 372 du Code of Federal Regulations.

SARA 311/312 Catégories de danger

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Non
Libération soudaine du risque de pression	Non
Danger réactif	Non

Loi sur l'assainissement de l'eau

Ce produit ne contient aucune substance réglementée en tant que polluants en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'eau (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce matériel, tel qu'il est fourni, ne contient aucune substance réglementée en tant que substances dangereuses en vertu de la Loi sur l'indemnisation et la responsabilité en matière d'intervention environnementale globale (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les modifications et la réautorisation du Superfund (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques en matière de rapports au niveau local, régional ou étatique concernant les rejets de ce matériel.

Réglementation des États-Unis**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris le plomb et le 1,4-dioxane, qui sont connus de l'État de Californie pour causer le cancer. Pour plus d'informations, allez à www.P65Warnings.ca.gov.

Règlement sur le droit à l'information des États américains

Ce produit ne contient aucune substance réglementée par les réglementations de l'État sur le droit à l'information

Nom chimique	New Jersey	Le Massachusetts	Pennsylvanie	Californie
Aucune	-	-	-	-

Renseignements sur l'étiquette de l'EPA des États-Unis

Numéro d'homologation des pesticides Sans objet
de l'EPA

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

<u>NFPA</u>	Danger pour la santé	2	Inflammabilité	0	Instabilité	1	Dangers physiques et chimiques	-
<u>SSR</u>	Danger pour la santé	2	Inflammabilité	0	Danger physique	1	Protection personnelle	X

Préparé par Aramsco
Santé et sécurité environnementales
Date de révision 24 Avr 2023

Note de révision
24 Avr 2023 Aucune information disponible

Références FDS d'ingrédients bruts

Clause de non-responsabilité

La (M)SDS a pour but de fournir un bref résumé de nos connaissances et de nos conseils concernant l'utilisation de ce matériel. Les informations contenues ici ont été compilées à partir de sources considérées par Bridgewater LLC comme fiables et sont exactes au meilleur de la connaissance de la Société. Il ne s'agit pas d'un document exhaustif sur les réglementations mondiales en matière de communication des dangers.

Cette information est offerte de bonne foi. Chaque utilisateur de ce matériau doit évaluer les conditions d'utilisation et concevoir les mécanismes de protection appropriés pour prévenir l'exposition des employés, les dommages matériels ou le rejet dans l'environnement. Bridgewater LLC n'assume aucune responsabilité pour les blessures au destinataire de tiers, ou pour tout dommage à toute propriété résultant d'une mauvaise utilisation du produit.

Fin de la fiche signalétique